



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG

### Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Natura 2000 du site « Haute Moder et affluents »

Le mardi 11 avril 2006 à 14 h 00 s'est tenue dans les locaux de la mairie de Niederbronn les Bains, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSINARD, Sous-préfet de l'arrondissement de Wissembourg, la réunion du comité de pilotage Natura 2000 pour le site de la « Haute Moder et affluents ».

Participaient également à cette réunion :

M. Pierre VIONNET-FUASSET, Chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement Alsace  
M. Sébastien MORELLE, Chargé de mission au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, responsable du programme Natura 2000  
M. Roger ESCHBACH, Secrétaire général de la sous-préfecture de Haguenau  
M. Bernard DISS, Club Vosgien Bitche  
M. Jean-Paul DROVAL, Président de l'office du tourisme de Phillipsbourg et délégué de la commune  
M. Michaël WEBER, Vice-président du Sycoparc  
M. Emile EITEL, Vice-président de la communauté de communes de Bitche et environs  
M. Jean MICHAELY, Maire de la Petite Pierre  
M. Herbert SCHOTT, Maire de Rothbach  
M. Albert JOST, Président du syndicat de la Zinsel du Nord  
M. Thierry MESSER, Agent de développement de la communauté de communes du Pays de Niederbronn  
M. André LOEHR, Maire d'Oberbronn  
Mme Irène BEE, Office National des Forêts - agence de Sarrebourg  
M. Georges DEISS, Maire de Sparsbach  
Mme Isabelle MAHOUDEAU, Conseil Général du Bas-Rhin  
Mme Henriette LINDAUER, Adjointe au maire de Mouterhouse  
M. Stéphane ASAEL, Centre Régional pour la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
Mme Béatrice LONGECHAL, Office National des Forêts - agence de Saverne  
M. Luc CHRETIEN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle  
M. Nicolas BRACONNIER, Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin  
M. Jean-Claude STREBLER, Directeur général des services de la commune de Reichshoffen  
M. Benoît DHUME, Conseil Général du Bas Rhin – pôle territoires  
M. Pierre HIESIGER, Conseil supérieur de la Pêche  
M. Gabriel LICHTLE, Commune de Langensoultzbach  
M. Jean-Marie BURT, Fédération de la pêche de Moselle  
M. Fernand FEIL, Maire de Gumbrechtshoffen et Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn  
M. Thierry BURCKER, Technicien au syndicat des eaux de Reichshoffen  
M. Fabien METZ, Centre Régional des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin  
M. Sébastien LIBBRECHT, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin  
M. Théo TRAUTMANN, Président du Conservatoire des Sites Alsaciens  
M. Loïc DUCHAMP, Sycoparc / RNPDB  
M. Patrice BONNEVILLE, secrétaire administratif à la sous-préfecture de Wissembourg

Etaient absents excusés

M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines  
M. le Maire de la commune de Bitche  
Le représentant de la Fédération des Chasseurs de Moselle  
Le représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux  
Le représentant de l'Etat-Major de la Région Terre Nord-Est

M. Jean-Marie FRANCOIS, Délégué Régional au Tourisme de Lorraine  
 Mme LOGEL, UNIVEM Alsace  
 Le représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Moselle  
 M. KLAER-BLANCHARD, Délégué Régional au Tourisme d'Alsace  
 Mme Marie LEMOINE, Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
 M. Sébastien HESSE, Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine  
 M. Thierry CLAUSS, Chef de Brigade du CSP – Bas-Rhin

M. le Sous-préfet ouvre la séance à 14h 05, salue l'assemblée et laisse la parole à Monsieur Reiss, maire de Niederbronn les Bains.

M. Reiss salue l'assemblée, présente la réunion en rappelant l'importance de la démarche Natura 2000 et la sauvegarde du patrimoine naturel.

M. le Sous-préfet passe la parole à M. Weber qui remercie M. Reiss, rappelle le travail effectué par M. Morelle sur le document d'objectif et indique qu'il y a lieu de s'attaquer au travail de réalisation maintenant. Il précise que Natura 2000 est attendu par tous les partenaires, qu'il faut garder la dynamique adoption-engagement-réalisation.

M. le Sous-préfet entame alors l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la dernière réunion de décembre 2004 est tout d'abord validé.

#### 1) Rappel des étapes de la concertation sur le site « Haute Moder et affluents »

M. Morelle présente brièvement les caractéristiques du site ainsi que les travaux de concertation avec les partenaires déjà effectués à travers les comités de vallée.

#### 2) Présentation et validation du plan d'action

M. Morelle présente les diverses actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce premier document d'objectifs 2006-2011 afin de conserver durablement les habitats et les espèces du site « Haute Moder et affluents ». Il distingue des actions de gestion spécifiques identifiées vallée par vallée et des mesures plus transversales qui seront proposées sur l'ensemble du site.

M. Deiss intervient en demandant comment il est possible d'augmenter les surfaces en herbes et de diminuer les surfaces de maïs. M. Morelle lui répond que les contrats d'agriculture durable sont des outils qui ont été développés dans cet esprit et qu'ils seront proposés aux agriculteurs concernés dans le cadre de la phase d'animation du site. Cette animation se fera en commun avec la chambre d'agriculture. M. Morelle est optimiste et pense qu'en matière de maïsiculture les choses sont amenées à changer.

M. Librecht partage également cette vision des choses mais déplore la difficulté de la mise en œuvre des CAD, celle-ci est notamment liée au manque de moyens financiers.

M. Michaely évoque la loi sur l'eau et les conséquences de son application sur les travaux effectués dans les propriétés situées dans les hameaux en fond de vallées. Il souhaiterait un assouplissement de cette loi pour empêcher leur désertification. M. le Sous-préfet lui précise que la loi s'applique de la même manière dans et hors d'un site Natura 2000. La différence repose dans un site Natura 2000 à l'existence d'une étude d'incidences. Il s'agit avant tout dans les sites Natura 2000 de sensibiliser les acteurs aux enjeux.

M. Burt apprécie la qualité du document final et félicite les chargés de mission qui l'ont élaboré. Il aimerait toutefois que ce travail soit visible sur internet avec des renseignements utiles comme les textes applicables, leurs contraintes, les avantages apportés par Natura 2000, les aides accordées, etc... M. Morelle lui répond qu'une partie des données sont déjà consultables sur internet (fiches espèces et habitats) et qu'il est tout à fait envisageable de mettre en ligne d'autres données contenues dans le CD-ROM. De même, il déclare qu'un document de sensibilisation à l'attention des

usagers et riverains sera établi dans le cadre du programme d'action dans les 2 ans à venir. Celui-ci pourra également venir compléter le panel d'outils disponibles sur le site internet du PNRVN. M. Vionnet ajoute également que la DIREN Alsace a un nouveau site internet sur lequel il est prévu de mettre en ligne les différents documents d'objectifs de la région. Ce site permettra également d'avoir accès à des informations diverses sur la mise en œuvre de la démarche : chartes, contrats, études d'incidences, ...

M. Messer demande s'il y a compatibilité entre les actions de restauration des habitats et la valorisation touristique, il prend pour exemple les travaux sur des ouvrages de la ligne Maginot qui se situe dans le lit mineur des cours d'eau du site. M. Morelle lui dit que l'intervention sur le contournement ou la suppression de tels ouvrages se fera nécessairement après une analyse partagée de l'intérêt historique ou culturel de l'ouvrage. On s'efforcera de mettre sur pied un programme d'action avec le concours des collectivités concernées et de tenir compte de cet aspect des choses... un bilan sera fait dans 5 ans.

M. Schott demande ce qu'il en est des périmètres de captage d'eau. M. Morelle indique que Natura 2000 tiendra évidemment compte de la réglementation existante.

M. Asael souligne également la grande qualité des documents du CD ROM et fait remarquer à l'assemblée la difficulté de travailler sur le parcellaire extraordinairement compliqué des petits fonds de vallées des Vosges du Nord. Il insiste sur la nécessité de mener une animation de fond pour informer les multiples petits propriétaires et propose à M. Morelle de se rapprocher de l'animateur foncier de « Bois et forêts » 67.

Le plan d'action est validé par l'assemblée.

### 3) Point d'information sur les conséquences de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux

M. Vionnet fait une présentation de la loi DTR, ses conséquences sur Natura 2000 (simplification des processus de consultation, présidence du comité de pilotage, élaboration des documents d'objectifs, charte Natura 2000, exonération fiscale sur le foncier non bâti)

M. Libbrecht fait remarquer que l'exonération fiscale profitera au propriétaire mais ne sera qu'une contrainte pour l'exploitant. M. Vionnet répond que l'Etat s'est engagé au niveau régional à former un groupe de travail sur cette question avec les Chambres d'agriculture. Il est normal que l'effort porté par l'exploitant lui permette aussi de bénéficier d'un retour financier. D'autre part, le MEDD travaille actuellement à la rédaction de la charte et une possibilité est que le titulaire d'un bail rural puisse choisir de s'engager ou non dans le respect de la charte en co-signant la charte avec le propriétaire. Cette mesure reste à préciser.

M. le Sous-préfet aborde le sujet de la présidence du comité de pilotage. Il explique que la loi précise que l'Etat préside jusqu'à la validation du document d'objectif et qu'ensuite il sera procédé à l'élection d'un nouveau président. Celui-ci devra avoir la compétence territoriale et thématique. Il en résulte que le candidat naturel est le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Ce dernier est invité à la réflexion et à faire acte de candidature. Il invite toutefois tout le monde à faire acte de candidature selon la loi. M. Weber indique que la réflexion est amorcée. M. Morelle précise que la liste des candidatures officielles devra être déposée pour la fin mai et que le vote aura lieu au prochain comité de pilotage.

### 4) Présentation et validation de la Charte Natura 2000

M. Morelle présente les chartes Natura 2000 « agricoles » et « autres milieux » et leur contenu.

M. Asael émet des réserves sur la mesure MC1 pour ce qui concerne les bas de versant. L'imprécision du trait de la cartographie du site aboutit à l'intégration de bas de versant forestiers secs dans l'enveloppe du site Natura 2000. Il reconnaît que la plantation d'essences forestières allochtones dans les fonds de vallées humides est un non sens sylvicole. Par contre certaines

espèces à forte valeur économique comme l'épicéa, le Douglas ou le Mélèze restent des essences que la forêt privée désire maintenir en mélange sur les versants. M. Morelle répond que la logique du site est évidemment de restaurer principalement les zones humides en fond de vallées. Il serait dommage d'aboutir à des situations de blocage, l'objectif est bien avant tout de restaurer les boisements alluviaux et marécageux. La réalité géographique du site ne permet pas de travailler à la bonne échelle sur la sylviculture pratiquée sur les versants. M. Chrétien souligne qu'il faudrait tout de même clarifier la formulation de la mesure MC1. M. Asael, M. Chrétien et Mr Morelle travailleront à une formulation plus explicite de la mesure..

M. Vionnet souligne la vigilance à adopter dans l'écriture des chartes qui conditionneront les aides à la production.

Mr Morelle propose que chaque charte soit accompagnée d'une cartographie des secteurs concernées, elle sera basée sur la cartographie des habitats du site

M. le Sous-préfet insiste sur la stricte application du droit commun.

M. Burt émet ses inquiétudes quant aux mesures MC4 et MC5. Il rappelle les travaux d'entretien effectués dans les cours d'eau par les associations de pêche qui devraient par conséquent être destinataires de la charte afin d'éviter des maladresses lors de leurs interventions. M. Morelle indique qu'en cas de doute, les propriétaires devraient s'abstenir et aller vers une démarche collective.

M. Dhume propose que dans les mesures de la charte on puisse faire un rappel réglementaire et un rappel sur les démarches administratives nécessaire avant d'entreprendre des travaux en rivière. Mr le sous-préfet estime qu'il n'est pas utile de faire un rappel systématique de la loi, celle-ci est censée être connue de tous. Le rajout d'informations réglementaires ne fait, selon lui, qu'alourdir les chartes et rend moins lisibles les engagements du contractant.

Il est finalement procédé à la validation des chartes Natura 2000

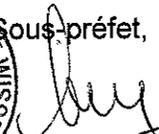
#### 5) Présentation de la contractualisation dans les sites Natura 2000 et validation des contrats types

M. Vionnet présente les différents contrats (contrat d'agriculture durable, contrat d'aide à la production), le Contrat Natura 2000 (conservation et restauration de l'état favorable des habitats et des espèces, mesures contractualisables (bonnes pratiques, engagements) figurant dans un cahier des charges).

M. Morelle présente les contrats Natura 2000 du site « Haute Moder et affluents », il distingue les contrats forestiers, les contrats « autres milieux » ainsi que les mesures du contrat d'agriculture durable.

Après avoir consulté l'assemblée, et en l'absence de remarques de fond sur le document d'objectifs du site « Haute Moder et affluents », Monsieur le sous-préfet propose au comité de pilotage de valider le document d'objectifs sous réserve de prise en compte des remarques de forme qui devront remonter sous une quinzaine de jours. Cette proposition est retenue par le comité de pilotage. Un dernier comité de pilotage sera organisé pour la fin du mois de juin, celui-ci permettra de remettre le CD-rom final du document d'objectifs, le document papier de communication et d'élire le nouveau président du comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-préfet clôt la réunion à 16 h 05.

Le Sous-préfet,  
  
 Patrick COUSINARD